

N°21-12-113

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 16 décembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de J DELANNOY), Président, suite à la convocation en date du 9 décembre 2021.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; COFFIN H. ; COCQUEREL M. ; DELRUE J. ; BERQUEZ M.L. ; WESTENHOEFFER V. ; LEROY M. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; PRUVOST J.P. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECA D. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. ; CAUX P. ; OBERT O. ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; PRINGAULT G. ; MONBAILLY V. ; WILQUIN G. ; CORDIER A. (reçoit pouvoirs de F FAUVIAUX et de A CLABAUT) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; MERLO O. ; WYCKAERT G. ;

Absents excusés :

Messieurs ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à JP PRUVOST) ; FAUVIAUX F. (donne pouvoir à A CORDIER) ; CLABAUT A. (donne pouvoir à A CORDIER) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à S LAVOGEZ) ; BACQUET J. ; DELANNOY J. (donne pouvoir à C LEROY) ; BEE D.

Absents :

Madame POULAIN P.
Monsieur BRUSSELLE D.

1

Madame Hélène COFFIN est élue secrétaire.

OBJET : FINANCES – BUDGET GENERAL – ATTRIBUTION DE PARTICIPATIONS

Rapporteur : Christian LEROY

Lors du vote du budget primitif, un montant de 45 000 € a été affecté au versement de subventions aux associations listées dans l'annexe B1.7.

Certaines subventions n'ayant pas été fixées, il y a lieu de les déterminer par délibération.

Les montants suivants sont proposés (il ne s'agit pas de subventions nouvelles) :

- SED au titre de participation au fonctionnement de la STEP de Leulinghem pour 2021 : 22 000 € au compte 62878
- SED au titre de la défense incendie : 5 000 € au compte 62878

Il est proposé au conseil communautaire de valider le versement de ces participations et d'autoriser le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE** le versement de ces participations, telles que proposées,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20211216-21-12-113-DE
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021

